

## Dépistage (suite)

### Généralisation du dépistage néonatal de la surdité : passage en force entre les deux tours des élections présidentielles

Marie-Claire BULIARD, SORAL

Le dépistage néonatal de la surdité, qui donnait lieu depuis plusieurs années à de nombreuses batailles parlementaires et avait été à deux reprises invalidé par le Conseil Constitutionnel ([voir bulletin n°114](#)), vient d'être inscrit en tant que « programme de santé » par un arrêté daté du 23 avril 2012 (le lendemain du premier tour des élections présidentielles...), et publié au Journal Officiel le 4 mai.

« **Ce dépistage comprend :**

**1° Un examen de repérage des troubles de l'audition, proposé systématiquement, avant la sortie de l'enfant de l'établissement de santé dans lequel a eu lieu l'accouchement ou dans lequel l'enfant a été transféré ;**

**2° Des examens réalisés avant la fin du troisième mois de l'enfant lorsque l'examen de repérage n'a pas pu avoir lieu ou n'a pas permis d'apprécier les capacités auditives de l'enfant ;**

**3° Une information des détenteurs de l'autorité parentale, le cas échéant, sur les différents modes de communication existants, en particulier la langue des signes française. »**

En signant cet arrêté ministériel, M. Xavier BERTRAND, M<sup>me</sup> Valérie PECRESSE et M<sup>me</sup> Nora BERRA ont donc imposé leur décision, sans débat ni vote au Parlement, alors que plusieurs organisations de personnes sourdes, de parents d'enfants sourds, et de professionnels, avaient exprimé de fortes réticences, relayées précédemment lors des discussions à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Dans l'interpellation envoyée par l'UNAPEDA<sup>1</sup> aux différents candidats pendant la campagne présidentielle, le volet « dépistage et accompagnement précoce » proposait différentes mesures intéressantes :

- Inscrire le dépistage de la surdité sur le carnet de santé de l'enfant comme examen systématique.
- Pratiquer un dépistage lors de la 1<sup>ère</sup> visite en PMI.
- Mettre en place un protocole concernant cette annonce en lien avec le secteur hospitalier.
- Prévoir la présence de psychologues dans les équipes de dépistage.

<sup>1</sup> UNAPEDA : Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs

## Dépistage (suite)

- Donner une information pluraliste aux familles et les informer de l'existence des associations lors de l'annonce du diagnostic.
- Mettre en place des réseaux de santé associant des acteurs des institutions sanitaires et sociales, des associations intervenant dans les champs médicaux et sociaux ainsi que les bénévoles intervenant dans le même domaine.
- Prévoir une coordination des différentes pratiques afin d'assurer une meilleure cohérence dans l'accompagnement des familles.
- Créer des SAFEP ambulatoires (Services d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce).
- Former les personnels impliqués dans le dépistage au handicap de surdit ,   ses cons quences, aux prises en charge possibles.
- Mettre en place une certification sp cifique pour les audioproth sistes charg s d'appareiller des enfants de quelques mois.
- Favoriser des formations sp cifiques pour les orthophonistes.
- Financer la formation des familles aux modes de communication.

Comment le nouveau gouvernement va-t-il se saisir de ces questions? Nous ne pouvons pour l'heure qu'esp rer un dialogue respectueux et constructif, dans l'int r t de tous les enfants et de leurs familles.

**La F.O.F souhaite l'abrogation de ce d cret, et rappelle la position qui  tait la sienne d s 2008:**

**La F.O.F propose « qu'aucun d pistage n onatal de la surdit  ne soit syst matis , mais que soit mis en place un d pistage pr coce, entre la fin du premier mois de la vie et le quatri me mois, dans un cadre sp cialis  o  les enfants malentendants et leurs familles pourraient  tre soutenus et aid s en cas de suspicion de surdit  et jusqu'  un diagnostic plus diff renci , ce qui peut prendre du temps vu la multiplicit  des formes de surdit s existantes. »**

Ce sujet sera   l'ordre du jour du prochain conseil d'administration de la F.O.F le 16 juin 2012.